

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet HUILE MOTEUR VRAC					
Solicitation No N° de l'invitation	on	1 -	ate		
F3059-13R472/A		20	013-07	7-3	0
Client Reference No N° de réfe	érence du client	G	ETS R	Ref	. No N° de réf. de SEAG
F3059-13R472		P	W-\$Q	CL	<i>-</i> 014-15538
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - I	FMS	No./N	°۷	ME
QCL-3-36014 (014)					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2013-09-09	L'invitation p	rei	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
Delivery Required - Livraison ex Voir doc.	kigée				
Address Enquiries to: - Adresse Champoux, Nicolas	er toutes questions à	1:			uyer Id - Id de l'acheteur cl014
Telephone No N° de téléphone	•		FAX No N° de FAX		
(418)649-2821 ()			(418)648-2209		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PÊCHES ET OÉCANS CANADA GARDE COTIERE CANADIENEN 101 BOUL.CHAMPLAIN QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada					
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not cette Demande d'offre à commandes ne co	•	•	natière d	le sé	ścurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- 4. Responsables
- 5. Utilisateurs désignés
- 6. Instrument de commande
- 7. Limite des commandes subséquentes
- 8. Limitation financière
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Attestations
- 11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- Durée du contrat

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Paiement

- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Instructions d'expédition
- 7. Assurances
- 8. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Base de paiement

Annexe C- Exigences du manufacturier

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
 - 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Fournir au fur et à mesure des besoins, pour le ministère de Pêches et Océans Canada / Garde côtière canadienne, Québec, Qc, de l'huile à moteur en vrac pour Alco 251 V-16, pour les navires Amundsen, DesGroseillers, Pierre Radisson et Martha L. Black.

La période initiale de l'offre à commandes sera de la date d'émission de l'offre à commandes au 30 septembre 2014, avec possibilité de deux (2) périodes additionnelles d'une année chacune.

La quantité estimative prévue par année est de 100,000 litres pour les 4 navires.

«Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans <u>le Guide des clauses et</u> conditions uniformises d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Produits Équivalents

- Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire:
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou:
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2. Présentation des offres

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

QCL-3-36014

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

F3059-13R472/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13R472

QCL-3-36014

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier); Section II : offre financière (1 copie papier); Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats cologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.ht ml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée à l'annexe B, Base de paiement . Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059-13R472/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qcl014

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13R472 QCL-3-36014

a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA _____

Master Card ____

 b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critère technique obligatoires

Pour tout produit équivalent proposé;

L'offrant doit déposé avec son offre tous les documents requis à section 1.1 "produit équivalent" de la partie 2 - instructions à l'intention des soumissionnaires. Tout produit équivalent doit être conformes aux exigences du manufacturier (jointes à l'annexe C) ET doivent être compatibles avec le produit actuel Pétro Canada Raluble 940 CF (grade 40).

1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les redevances environnementales.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions* uniformises d'achat</u>

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; Deuxième trimestre : du 1er janvier au 31 mars; Troisième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Quatrième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Rapport

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

File No. - N° du dossier

F3059-13R472

F3059-13R472/A

QCL-3-36014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Offre à commandes individuelle et régionale (OCIR)

F3059-13R472, Huile en Vrac

Offrant :	
Période du rapport : du	au
Nom du ministère / client :	

Date	Navire	Qté/litre	Montant en argent
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
		Montant total :	\$

Signature :	Date (AAAA-MM-JJ) :
Signature .	Date (AAAA-WW-JJ) .
g. : s. t. s. t	

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission de l'offre à commandes au 30 septembre 2014.

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'un an chacune, à partir du 1er octobre 2014 jusqu'au 30 septembre 2015 et du 1er octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

3.3 Rajustement des prix - produits pétroliers

F3059-13R472/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13R472

QCL-3-36014

1. Les prix indiqués dans l'offre à commandes sont assujettis à un rajustement à la hausse ou à la baisse, selon les changements survenus après le 30 septembre 2014, afin de permettre:

- a. des changements attribuables au rajustement des prix des produits pétroliers découlant directement d'une augmentation ou diminution des prix imposée par le producteur de pétrole. Une copie de l'avis de l'entrepreneur avisant d'une augmentation ou diminution des prix par le producteur de pétrole doit être fournie à l'autorité contractante; et(ou)
- b. l'institution de nouveaux ou changement aux droits, aux tarifs ou aux frais de quelque nature que ce soit, applicables à tout produit pétrolier autorisé, ordonné ou convenu par le Canada ou tout gouvernement provincial, ou par tout organisme gouvernemental de réglementation.
- L'offre à commandes sera modifié de façon à refléter les prix actuels de l'augmentation ou la diminution à la date de livraison. L'entrepreneur ne doit pas facturer des prix autres que ceux qui sont indiqués dans l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Nicolas Champoux

Titre: Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 418-649-2821 Télécopieur : 418-648-2209

Courriel: nicolas.champoux@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3	Representant de l'omant	
	Nom:	

Donrécontant de l'effrant

Solicitation No. - N° de l'invitation F3059--13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Titre:

Téléphone : _____

Courriel:

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Pêches et Océans Canada, Garde côtière, province de Québec.

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou une version électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 50,000.00\$ (taxe applicables incluses).

8. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 384,000.00 \$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales biens (complexité movenne):
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ F3059-13R472/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

g) l'Annexe « C», Exigences du manufacturier;

h) l'offre de l'offrant en date du ______.

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F3059-13R472

F3059-13R472/A

QCL-3-36014

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir et livrer les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de la condition générale 2010A (2013-04-25) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe A. Les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les redevances environnementales applicables sont inclus et la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

5. Instructions relatives à la facturation

Solicitation No N° de l'invitation
F3059-13R472/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- 3. La facturation doit se faire par navire et celle-ci doit contenir :
 - Prix/litre
 - Quantité
 - Type d'huile
 - Date de livraison

6. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) port de Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Note

Le chef mécanicien contactera directement le fournisseur d'huile afin de préciser l'emplacement du navire dans le port de Québec.

7. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

8. Clauses du Guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense B1505C (2006-06-16), Transport des matières dangereuses D3015C (2007-11-30), Marchandises dangereuses/produits dangereux

F3059-13R472/A

Amd. No. - N° de la modif.

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

F3059-13R472

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "A" - BESOIN

Description

Fournir au fur et à mesure des besoins, pour le ministère de Pêches et Océans Canada / Garde côtière canadienne, Québec, Qc, de l'huile à moteur en vrac pour Alco 251 V-16, pour les navires Amundsen, DesGroseillers, Pierre Radisson et Martha L. Black.

Huile à moteur pour Alco 251 V-16

Produit Pétro Canada Raluble 940 CF (grade 40) ou équivalent tel que Esso Diol 9 RD 20W40. D'autres produits peuvent être considérés équivalents en autant qu'ils rencontrent les exigences du manufacturier (voir Annexe C) ET qu'ils soient compatibles avec le produit actuel Pétro Canada Raluble 940 CF (grade 40).

Quantité

Quantité approximative pour un (1) an Pierre Radisson 30,000 litres
Des Groseilliers 30,000 litres
Amundsen 30,000 litres
Martha L. Black 10,000 litres

Livraison

L'entrepreneur doit être en mesure de fournir les certificats de test valides des boyaux utilisés lors du remplissage des réservoirs.

L'entrepreneur doit fournir un échantillon d'huile au chef mécanicien.

Les livraisons devront avoir lieu entre 07h00 et 19h00.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472/A

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "B" - BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Qté approximative pour un (1) an	Prix ferme par litre*	Prix calculé
1	Huile à Moteur pour Alco 251 V-16 Produit proposé :	100,000 litres	\$	\$
	TOTAL (TPS/TVQ en sus)			\$

*Le prix ferme inclu:

- Les frais de livraison et le pompage de l'huile à bord;
- Les droits de douane, les taxes d'accise canadiens;
- Les redevances environnementales applicables.

F3059-13R472/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3059-13R472

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-3-36014

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "C" - EXIGENCES DU MANUFACTURIER

(voir document joint)

(New Page)

A1311-1 Aug. 1995

LUBE OIL SPECIFICATIONS FM/ALCO Turbocharged Diesel Engines

SERVICE CLASSIFICATIONS

Lubricating oils meet the API CD service classification requirements are required for use in FM/ALCO engines.

Lubricating oils listed as Generation 3 or Generation 4 by the Locomotive Maintenance Officers Association (LMOA) meet these requirements.

Lubricating oils meeting the requirements of MIL-L-2104C are acceptable.

The lubricating oil must be in the **SAE 40** viscosity classification.

OIL CONTROL GUIDELINES

The Control of the oil quality by the operator is as important to satisfactory operation as is the quality of the new oil. It is essential that oil samples be obtained and analyzed regularly to determine the condition of the oil.

Lube oil samples should be taken every 300 hours of operation, or at the middle and end of the month, whichever is first.

The oil properties to be determined are the following:

- 1. Pentane and toluene insolubles
- 2. Viscosity
- 3. Water Content
- 4. Total Base Number (TBN)
- 5. Particulate matter
- 6. Wear products analysis

Pentane insolubles designates the total contaminants in the used lube oil sample including soot, wear products, insoluble additives, and oxidized oil. It is recommended the pentane insolubles not exceed 3%. If exceeded, filters and oil should be changed. Pentane insolubles of 5% are acceptable with 4th generation oils.

The amount of oxidized oil (toluene solubles) in the used lube oil sample is obtained by subtracting the toluene insolubles from the pentane insolubles. This resulting value should not exceed 1%. If exceeded, filters and oil should be changed.

The insolubles content should be determined in accordance the ASTM-D893, Procedure B. If other test methods are used, correlation of the results with reference to ASTM-D893 should be obtained.

Lubricating oil viscosity should be maintained between 70 and 100 SSU (13.0 and 20.4 CS) at 210° F.

Water content should be no more than 0.2%

The total base number of the lubricating oil in the crankcase must be maintained above the minimum value as shown below:

Fuel Sulfur, Wt. %	Minimum TBN Level (ASTM-D2896) of Used Oil
Less than 0.5	1.0
0.5 - 1.0	3.0
Greater than 1.0	three times the
	fuel sulfur content

The minimum TBN level must be maintained either through the addition of make—up oil or by draining the oil and adding new oil.

SEE MI-12009 AND 12050 FOR COMPLETE SPECIFICATIONS.

LUBE OIL SPECIFICATIONS — Cont. FM/ALCO Turbocharged Diesel Engines

ENGINES USING ANTIFREEZE

Lubricating oils and glycol are NOT compatible.

The lubricating oil should be checked for glycol content monthly by using a test method recommended by the lubricant supplier whenever water is suspected in the lubricating oil. If any glycol is detected in the oil, the oil must be drained, the source of the glycol found and corrected. Lubricating oil system must be flushed, new oil filters fitted, and a new charge of oil installed.

LUBE OIL CENTRIFUGERS

Fairbanks Morse does NOT recommend the use of lube oil centrifugers. Although centrifugers remove carbon, water and heavy insoluble sludge, they do not remove material more harmful to the engine such as oxidation or polmerisation products. A centrifuger used with water washing results in removal of additives and must not be used.

LUBE OIL CONSUMPTION

Generally the lube oil consumption is 0.8% of the full load fuel consumption.



LUBRICATING OIL

INTRODUCTION

Development of high output diesel and the difficulty in obtaining distillate fuels with sulphur levels below 1%, adds increasing importance to the role of lubricating oils for properly protecting the dynamic components of the engine.

The oil industry, in keeping pace with these developments has developed or can develop lubricants which satisfactorily meet today's requirements.

The recommendations included in this Maintenance Instruction are offered as a guide to our customers, in selection and maintenance of engine lubricating oil.

OIL SPECIFICATION AND EVALUATION PROCEDURE

Unless the lubricant has earlier been successfully used on FM/ALCO manufactured engines, selection and evaluation of a suitable heavy duty lubricant should be carried out as suggested hereunder, before a lubricant is considered suitable.

Oil Supplier

A reliable oil supplier capable of making product recommendations, commensurate with FM/ALCO specifications and specific environmental influences, as well as having ability to furnish lubricants on a consistent quality level, should be consulted.

Oil Specification

Only an SAE 40 additive type lubricant conforming at least to API "CD" with adequate Alkalinity, (properties of a typical oil are listed below) and having been qualified through satisfactory field evaluation tests, as suggested in this M.I., should be used on FM/ALCO engines.

Property Limits New Oil

Viscosity:

SUS at 98.9°C (210°F)	72 - 85
CSt at 98.9°C (210°F)	13.5 - 16.8
SUS at 37.8°C (100°F)	700 - 1100
CSt at 37.8°C (100°F)	151 - 237.5
Viscosity Index	60 - 100
Flash Point °C	216

Viscosity:

- NOTE -

FM/ALCO should be consulted for lubricating oil requirements if the sulphur content of fuel oil is above 1%.

Field Evaluation

Oils meeting the above specification are considered suitable for a field test. The field test should be conducted on a minimum of two FM/ALCO engines. The test duration should not be less than one year. The test engines should be subjected to normal service and maintenance schedule.

Data, is respect of physical and dimensional checks of the key components as listed below, should be collected before and on completion of the field test.

- Cylinder Liner Diameter (Inside) Fully Cleaned
 - a. Location of top ring travel
 - b. 6" from location (1)
 - c. At bottom liner seat location

Diameters to be measured at two right angle axes along longitudinal and transverse directions.

2. Piston Dimensions

- a. Diameter (location crown top) 2 axes along axis of piston pin and at right angle
- b. Diameter (location crown bottom) 2 axes along axes of piston pin and at right angle
- c. Diameter (location below pin) 2 axes along axis of piston pin and at right angle
- d. Diameter piston pin hole 2 locations
- e. Ring groove depth all five grooves
- f. Piston pin diameter 3 locations

The FM/ALCO 251 Engine



- 3. Piston Rings
 - Ring gaps Use a new liner for measuring gap all five rings
 - b. Ring depth all five rings
- Sizes for:
 - a. Valve guides Use standard mandrills
 - b. Valve lever shaft diameters
 - c. Fuel pump lever bushing
 - d. Fuel pump roller pin
- 5. Crankpin Diameters (All pins)
- 6. Visually observe and record conditions of:
 - a. Small end bushings
 - b. Big end bearings) Take
 - c. Main bearings) Photographs
 - d. Camshaft lobes and rollers)
 - e. Valves and seats
 - f. Turbocharger bearings)
- 7. Engine performance data for:
 - a. Engine load
 - b. Exhaust temperatures
 - c. Lubricating oil pressures in the manifold
 - d. Air manifold pressures
 - e. Turbine inlet temperatures

The wear rate and physical condition data supplied by the customer/oil supplier will be evaluated by FM/ALCO.

After successful completion of the field test program, the oil will be considered satisfactory for use.

Oil formulation established and proven by the above program should not be changed. Any change in the additives or revision of the formulation in any way must be evaluated by the above method the oil is considered suitable for use.

- NOTE -

The above evaluation program is a complete responsibility both financially and otherwise, of the oil supplier, and/or the user. FM/ALCO will assist in carrying out analysis of test data and act only in an advisory capacity.

Mixing of Lubricants

FM/ALCO's recommendations against mixing of oil types cannot be over-emphasized. However, if this becomes mandatory, following suggestions are made to assist in reducing the risks associated with this practice.

- The number of lubricating oils to be mixed must be restricted to three for a given area of operation.
- The lubricants considered for mixing should have same additive concentrate.
- After the lubricants have been selected, an equally proportioned mixture must be subjected to field evaluation test listed above, and results analyzed by FM/ALCO before adopting this practice for the fleet operation.

MAINTENANCE/LUBRICANT CONTROL

Key to proper evaluation and control of used lubricants, for satisfactory engine performance lies in:

- Knowing the oil type, the engine and the service severity
- Developing histories to a series of tests
- Correlating analytical results with engine condition
- Watching for abrupt changes for normal use oil condition

See Table for recommended test, frequency, ASTM test method, limits and action for lubricating oil used on FM/ALCO engines.



RECOMMENDED TESTING AND LIMITS FOR USED OIL					
TEST	RECOMMENDED FREQUENCY	ASTM TEST DESIGNATION	USED OIL LIMITS		
Appearance & odor	Trip	No Numerical Limits - Interpreted by observer			
Crackle	Trip	No Numerical Limits - I	nterpreted by observer		
Blotter Spot Test	Trip	No Numerical Limits - I	nterpreted by observer		
Viscosity Increase at 100°C	Monthly	D 88 or D 445	+ 20%		
Viscosity Increase at 40°C	Trip	D 88 or D 445	+ 30%		
Viscosity Index	Monthly	D 567			
Pentane Insolubles	Monthly	D 893	3% max. (coagulated)		
Benzene Insolubles	Monthly	D 893	Report		
Fuel Dilution Vol. %	Trip	D 322	5% max		
Sulphated Ash Content	Monthly	D 874	6% of new value		
Total Base No.	Monthly	D 2896	3 - for oils with TBN of 7 to 10 when new		
Total Base No.	Monthly	D 2896	6 - for oils with TBN of 10 to 13 when new		
PH	Monthly	D 664	5		

TRACE ELEMENTS PPM MAXIMUM					
TEST	RECOMMENDED	ASTM TEST	USED OIL	if results higher	
	FREQUENCY	DESIGNATION	LIMITS	than limit inspect	
Aluminium	Monthly	Spectrographic	5 PPM	Piston	
Chromium	Monthly	Spectrographic	10 PPM	Liner & water leaks	
Copper	Monthly	Spectrographic	20 PPM	Bushings	
Iron	Monthly	Spectrographic	50 PPM	Rings and other ferrous parts	
Lead	Monthly	Spectrographic	10 PPM	Main coon. rod & turbo, lead bearing	
Silicon	Monthly	Spectrographic	5 PPM	Air filters	
Sodium	Monthly	Spectrographic	30 PPM	Water leaks (water treatment contains sodium)	

Note: If any trace elements show a sudden or unexplained increase, this is sufficient reason to inspect engine components for unusual wear.



LIST OF LUBRICATING OILS KNOWN TO HAVE PERFORMED SATISFACTORILY ON 251 ENGINES

The inclusion of a product in this list does not imply approval or endorsement by FM/ALCO. It is published for the information of operators of 251 engines to assist them in obtaining satisfactory engine performance.

SUPPLIER	BRAND NAME	TBN
BP Canada Ltd.	BP Energol 1C-RG40	6
BP Oil Company (USA)	BP Dieselube RR240	6
BP Trading Co. Ltd. (International)	BP Energol 1C-R1140	6
	BP Energol 1C-RT40	7
Gulf Oil Canada Ltd.	Ralube 950	
Gulf Oil (USA)	Gulf Oil 493	
Exxon (Imperial Oil Ltd., Canada)	Galena RD 40	6.4
Exxon Corporation	Dion RDX	
*Mobil	MobilGard 412	15
Pemex (Mexico)	Dieselmex	
Shell Canada Ltd.	Tornus Oil 40	
Shell Oil Company and Affiliates	Caprinus T Oil 40	7
	Caprinus R Oil 40	10
	Tornus Oil 40	7
	Caprinus Oil 40	10
	Janus Oil 40	11
	Rotella T Oil 40	9
	Rotella TX Oil 40	9.5
Texaco Canada	DEO 1570	6.5





Texaco Inc. (USA and overseas)	2208 Taro 4-80	
Texaco inc. (OGA and overseas)	2200 Tato 4-00	
* - Added or changed since last issue.		